

ORIENTATION 2

SANCTUARISER LE CENTRE DE LA PLAINE

#BIODIVERSITE

Description	<p>Afin de maintenir le caractère prairial et ouvert de la plaine, une sanctuarisation et une renaturation du centre de la boucle permettrait de préserver la biodiversité développée spontanément au fil des décennies d'inactivité humaine.</p> <p>Les Trames verte et bleue sont un ensemble de continuités écologiques formées par des réservoirs (ou cœurs de biodiversité) reliés par des corridors écologiques qui peuvent prendre différentes formes. Ces deux composantes, terrestre et aquatique, forment cependant un ensemble indissociable.</p> <p>Il est primordial que les enjeux des Trames verte et bleue soient respectés comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ; 2. Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ; 3. Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ; 4. Améliorer la qualité et la diversité des paysages : <p>La plaine constitue un espace en mosaïque agricole faisant l'objet de recommandations du SRCE qui devront constituer une grille d'orientation pour toute renaturation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Maintien de la fonctionnalité des mosaïques agricoles et favoriser le développement des réseaux de mares ; → Maintien d'un réseau fonctionnel d'espaces de prairies naturelles notamment en périphérie des boisements ; → Introduction des objectifs de préservation des habitats en milieu agricole (bosquets, haies, arbres isolés, mares, ripisylves, lisières...) ; → Restauration de la fonctionnalité des têtes de bassin en milieu agricole (cf. action « Têtes de bassin » dans les « milieux aquatiques et corridors humides » du tome II SRCE).
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> → Protection et sanctuarisation de la biodiversité ; → Respect et prise en compte des continuités écologiques définies par le SRCE et des recommandations de préservation des habitats ; <p>Cette orientation peut s'accompagner des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Implanter des prairies fleuries pour les pollinisateurs sauvages (Cf. focus orientation 3) ; → Créer un espace de recherche en partenariat avec un centre universitaire sur la thématique de la gestion durable des sols pollués ; → Implanter un centre de soin pour la faune sauvage (Cf. focus ci-contre). → Créer un espace de recherche en partenariat avec un centre universitaire.
Inconvénient	<ul style="list-style-type: none"> → Coût de la sanctuarisation pour les collectivités.
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France » - Dispositif régional de soutien à la reconquête des friches